

Notification aux centres antipoison (PCN): Maîtriser la nouvelle déclaration harmonisée des mélanges avec l'outil IUCLID 6



L'objectif de cette formation est de vous expliquer les obligations liées aux nouvelles déclarations harmonisées du CLP concernant certains mélanges dangereux et de vous préparer à utiliser le logiciel IUCLID 6 pour monter vos dossiers.

Date : 04 octobre 2022

Heure de formation: 7H

Lieu : 14 rue de la République, Diamant A, 92800 Puteaux

Tarif : 750€ HT et 900 € TTC

Financement : Certification QUALIOPI offre la possibilité du financement par OPCA/ OPCO. Cette formation peut être financée par le CPF dans le cadre de notre formation qualifiante.

Public visé : Tout public mais essentiellement les chargés d'affaires réglementaires et HSE.

Prérequis : Une connaissance de base sur le règlement CLP concernant les classifications et les éléments d'étiquetage.

Modalités d'évaluation des acquis : Un dossier de notification PCN sera réalisé pendant cette formation.

Capacités et compétences visées : Connaître les obligations de l'article 45 du CLP selon les produits et les acteurs. Réaliser un dossier de notification au format PCN.

Programme de la journée :

I. Introduction et contexte

- Rappels sur le CLP
- Les CAP (centres antipoison) et les organismes désignés
- Articles 45 du CLP
- Les déclarations nationales

II. Le règlement n°2017/542 et l'annexe VIII du CLP

- Points clés et champ d'application
- Echéances et calendrier
- Format harmonisé PCN et contenu de la déclaration (EuPCS, intervalles...)
- Identificateur de formulation unique (UFI)
- Les différentes déclarations (importation)
- Mises à jour, outils

III. Cas pratique: réalisation d'une notification au format PCN via le logiciel IUCLID 6

- La version en ligne (cloud)
- Le logiciel en local

Intervenant :

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
06 15 75 31 09
Ingénieur HSE


www.atoutchimie.eu